

Priorité à l'emploi et au dialogue social

Education et recherche

→ l'école au centre de la réforme

Les députés ont donné son aboutissement au « débat national sur l'avenir de l'école » en adoptant la loi du 23 avril 2005, dite « d'orientation pour l'avenir de l'école ». Le texte, qui réforme notre système éducatif dans sa globalité, contient nombre d'innovations majeures : définition d'un socle commun de connaissances, contrat individuel de réussite, réforme du brevet et des I.U.F.M... Avant de débattre de ce texte, la Commission avait tenu à parfaire son approche du sujet en créant une mission d'information consacrée aux savoirs enseignés à l'école. Au terme de 78 auditions, la mission a conclu, à l'unanimité, à la nécessité de concentrer l'effort pédagogique sur six « compétences-clés » : communiquer, travailler

en équipe, se forger un esprit critique, se repérer dans le temps et l'espace, développer son potentiel à apprendre, assumer ses responsabilités.

Par une démarche similaire, la Commission a créé cette année une mission d'information sur la recherche en France dans la perspective du projet de loi d'orientation sur la recherche qui devrait être débattu prochainement au Parlement. La mission a adopté treize recommandations répondant à trois objectifs : rénovation du pilotage global de la recherche, renforcement du lien entre recherche fondamentale et application, encouragement au financement sur projet.



Cohésion sociale

→ une loi et des moyens financiers

L'examen du projet de loi pour la cohésion sociale a constitué un temps fort de l'activité de la Commission durant la session. Par la diversité des sujets traités et les engagements financiers inscrits, la loi de programmation du 18 janvier 2005 se dote des moyens de rénover notre modèle social tout en pérennisant les principes de solidarité et d'équité qui sont à la base du pacte républicain. En matière d'emploi, la loi ouvre aux opérateurs privés

l'activité de placement et institue « les maisons de l'emploi », pivots d'une meilleure coordination. Elle réforme les dispositifs d'emplois aidés par l'Etat et le droit du licenciement afin de favoriser l'anticipation des difficultés par le dialogue social. L'apport du volet « apprentissage » - qui fixe l'objectif de 500 000 apprentis d'ici 2009 - est double : assouplissement des durées de formation et incitation des entreprises au moyen de crédits d'impôt.

S'agissant des zones urbaines sensibles, la loi favorise l'offre d'hébergement d'urgence ainsi que la prévention du surendettement des ménages. Dernier volet, la partie « égalité des chances » met l'accent sur l'éducation, l'égalité professionnelle et l'intégration, avec notamment la création de l'agence nationale de l'accueil des étrangers.

Sport, famille, politique culturelle

→ une activité législative très intense

Comme chaque année, la Commission a eu à connaître de très nombreux textes qui illustrent la variété de ses domaines d'action :

- La loi du 15 décembre 2004 relative au sport professionnel encadre la mise à disposition des joueurs au sein des équipes nationales ainsi que l'exonération de la taxe de 1% sur les CDD des sportifs professionnels.

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits des personnes handicapées procède à la refonte complète de l'allocation aux adultes handicapés afin d'accroître la garantie de ressources ; elle renforce la mise en accessibilité des immeubles et des transports.

- La loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution en faveur des rapatriés comporte un volet « reconnaissance et mémoire », attendu de longue date par les Français rapatriés, et un volet « réparation et reconnaissance matérielle », qui réévalue les aides dues à nos compatriotes harkis.

- La loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption harmonise les critères d'agrément et crée une agence française de l'adoption afin de faciliter l'adoption internationale.

- La loi du 27 juillet 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux opère une distinction entre les deux métiers, jusqu'ici

confondus, et définit, dans l'intérêt des familles, des critères stricts d'agrément.

Par ailleurs, à la suite du conflit des « intermittents du spectacle », la Commission a entrepris d'étudier, à travers deux missions d'information, les grandes orientations de notre politique culturelle :

- La mission d'information sur les métiers artistiques a présenté des propositions d'ensemble visant à pérenniser le régime de l'intermittence en le réformant. Le rapport propose en conclusion plusieurs pistes de réflexion pour une refondation complète des politiques culturelles publiques.

- La mission d'information sur l'éducation et la formation artistiques a formulé 43 propositions pour garantir une véritable formation artistique à chacun, condition sine qua non d'une culture vivante et démocratisée.

Emploi

→ mobilisation exceptionnelle des députés

L'adoption au printemps et à l'été 2005 de trois textes relatifs à l'emploi témoigne de la forte mobilisation des députés sur ce terrain d'action.

Issue d'une initiative parlementaire, la loi du 31 mars 2005 portant réforme de l'organisation du temps de travail concilie assouplissement de la législation et respect des choix des salariés, en élargissant le compte épargne-temps et en créant un régime d'« heures choisies ».

Le Parlement a ensuite adopté, le 13 juillet 2005, l'élargissement des possibilités d'utilisation du chèque service, transformé en chèque-emploi-service universel, dispositif qui devrait favoriser la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois d'ici 2008.

Auparavant, le Parlement avait adopté le 12 juillet le projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnance des mesures d'urgence pour l'emploi, les députés obtenant du Premier ministre l'assurance d'une association étroite du Parlement à la définition des principales mesures ainsi qu'un engagement de compte-rendu régulier sur les résultats obtenus.

LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT
Jean-Michel Dubernard
(UMP)

VICE-PRÉSIDENTS
Catherine Génisson (Soc)
Denis Jacquat (UMP)
Christian Kert (UMP)
Pierre Morange (UMP)

SECRÉTAIRES
Martine Carrillon-Couvreur (Soc)
Georges Colombier (UMP)
Jean-Luc Prél (UDF)
Dominique Richard (UMP)



ACTIVITÉ DE LA COMMISSION

RÉUNIONS **69** DURÉE : **99 h 33**

AUDITIONS **25** MEMBRES DU GOUVERNEMENT
11 PERSONNALITÉS

RAPPORTS **47** DONT **4** RAPPORTS D'INFORMATION